



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 3 mars 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
23 février 2016

Date d'affichage
23 février 2016

Objet de la délibération
*Pôle services techniques –
Antenne administrative et
comptable – Installation de
panneaux photovoltaïques
sur la toiture du centre
technique municipal*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille seize, le trois mars deux mille seize, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Étaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, MERMET-MEILLON Marc, BESSET Monique, CHEVROT Régis, GRISOLLE René, MAIRESSE Aude, DAVIGNON Jacques, LUNGERI Carine, MAESTRACCI Sylvie.

Procurations :

DUPONT Thierry donne procuration à GARRON André,
CHAOUCHE Dalel donne procuration à RAVINAL Danièle,
MANDON-BONHOMME Céline donne procuration à DAVIGNON Jacques.

Absents :

Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

La commune de SOLLIES PONT entend développer l'énergie photovoltaïque, dans une démarche qui s'inscrit pleinement dans les objectifs européens et nationaux tels qu'énoncés par le Grenelle de l'environnement. Ces objectifs confèrent une place de premier plan aux énergies renouvelables.

Ainsi la commune a lancé, en 2015, un appel à projet pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de certains bâtiments communaux. Le premier site concerné est le centre technique municipal.

La société « SOLEIL DU SUD » a été retenue au terme de l'appel à projet.

Cette société doit désormais répondre à l'appel d'offre national auprès de la commission de régulation des énergies (CRE). Le cahier des charges de la CRE exige une délibération du conseil municipal pour les projets sur des bâtiments publics.

Afin de compléter ce dossier d'appel d'offre, il est nécessaire de signer un bail emphytéotique administratif avec comme emphytéote la société PHOTOVOLTAIQUE SYM 106 SAS, filiale du groupe « SOLEIL DU SUD », avec pour objet la mise à bail,

au sein de la parcelle cadastrée section AV numéro 193, de la toiture du centre technique municipal, en vue d'y installer une centrale photovoltaïque sur une surface de 1300 m².

A charge de la société PHOTOVOLTAIQUE SYM 106, le désamiantage de la toiture actuelle et le remplacement complet de la toiture par une couverture neuve en bacs isolés.

Ce bail sera conclu pour une durée de 40 ans. En contrepartie la commune bénéficiera d'une toiture neuve et percevra une redevance annuelle de 500 euros.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1311-2 ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **AUTORISE** le maire à signer un bail emphytéotique administratif avec la société PHOTOVOLTAIQUE SYM 106 SAS,
- **AUTORISE** le maire à procéder préalablement à la division en volume des bâtiments et des toitures, division dont les frais seront à la charge de PHOTOVOLTAIQUE SYM 106 SAS,
- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette opération.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

08 MARS 2016

09 MARS 2016